

L'enjeu des piscines publiques pour la RSE

LA PISCINE : UN ÉQUIPEMENT TRANSGÉNÉRATIONNEL

La France compte 4 115 piscines publiques pour 6 536 bassins* alors que pour la région Occitanie, nous comptons 241 piscines pour 762 bassins.

L'année médiane de construction est 1985 ; ce qui signifie que plus de la moitié du parc a plus de 40 ans, et un tiers plus de 50 ans. Le parc aquatique est donc bien plus ancien que la moyenne des équipements sportifs avec une année médiane en 1995.

Et ce sont les Collectivités locales qui en sont principalement propriétaires à hauteur de 80 %, dont 50 % pour les communes et 30 % pour les intercommunalités.

La piscine est l'un des rares équipements à accueillir tous les publics. C'est un équipement universel et transgénérationnel par excellence : du bébé nageur, aux scolaires, aux associations, aux loisirs, aux actifs comme aux seniors avec l'aquagym. Aucun équipement ne couvre autant de génération et de publics différents.

Beaucoup d'établissements datent du plan « 1000 piscines » des années 70 (Tournesol, Caneton, Iris...). Ces équipements arrivent aujourd'hui en fin de vie, sont énergivores et nécessitent des rénovations lourdes et coûteuses.

DES ENJEUX CONTEMPORAINS INCONTOURNABLES À PRENDRE EN COMPTE POUR LES ÉLUS LOCAUX

La piscine est l'équipement sportif le plus fréquenté avec plus de 15 millions de pratiquants, 3,5 millions de scolaires et 600 000 licenciés à la Fédération Française de natation. C'est également le plus souvent cité comme équipement demandé par la population auprès des élus locaux, devant les salles spécialisées et les gymnases***.

En cinquante ans, les attentes ont fortement évolué, et la conception des piscines a suivi trois grandes étapes, à savoir :

- Les piscines des années 70, centrées sur l'apprentissage et la nage en ligne ;
- Les « Cathédrales nautiques » des années 1990, vastes complexes orientés loisirs et confort ;
- De nos jours, l'émergence des piscines nordiques (bassins extérieurs chauffés), pour un rapport plus direct à l'air libre et à la nature, tendance renforcée après la crise sanitaire.

Cette évolution est confirmée par l'ensemble des études qui démontre que les motivations des pratiquants sont majoritairement tournées vers le loisir et la santé loin devant la compétition** :

De par leurs fonctions, les piscines se situent au carrefour de nombreux enjeux sociétaux.



- Éducatif : seulement 50 % des enfants savent nager à leur entrée en 6e alors que l'objectif national du ministère de l'Éducation nationale est de 100 %.
- Sécurité et lutte contre les noyades : au 13/08/2025, 1 013 ont été recensées (pour 268 décès) soit une hausse de +14 % par rapport à l'année précédente.
- Social : accès à un service public à l'eau, îlots de fraîcheur en période estivale.

Dans certains territoires, ruraux comme urbains, la piscine demeure même le dernier lieu d'animation sportive et de lien social.

Les élus locaux devront donc relever un véritable défi lors du prochain mandat, que je résume à travers les 3 E.

- Énergétique : réduire la consommation des bâtiments.
- Écologique : préserver la ressource en eau et limiter les rejets.
- Économique : assurer un modèle soutenable pour les finances locales.

J'ajouterais un quatrième E. L'Écoute des attentes des citoyens, afin de mieux répondre à l'intérêt général tout en considérant qu'ils sont aussi des usagers payants.



DES FRAGILITÉS STRUCTURELLES RÉVÉLÉES PAR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Les piscines peuvent représenter plus de 10 % de la consommation énergétique des communes (deuxième poste derrière les écoles) et plus 40 % pour les intercommunalités.

De plus, les coûts fixes (personnel + fluides) représentent en moyenne 75 % des charges de fonctionnement de la piscine, soit une marge de manœuvre relativement réduite.

Dans un contexte de forte tension financière pour l'État et les collectivités locales, ces charges deviennent difficiles à absorber.

Les fermetures de piscines publiques, autrefois impensables, ont eu un rythme hebdomadaire à certaines périodes de l'année. La crise sanitaire a révélé que le modèle actuel est dépassé : volumes trop grands, coûts de fonctionnement trop élevés, usages qui évoluent, pénurie de maîtres-nageurs.

Ce n'est pas de gaîté de cœur, mais devant le fait accompli que les élus locaux prennent ce genre de décisions que l'on pensait impensable il y a quelques années.

Le problème n'est pas conjoncturel, il est structurel. La piscine doit s'adapter aux enjeux contemporains avec une approche territoriale adaptée à la zone de chalandise.

Dans ce contexte, le rôle des intercommunalités sera déterminant dans les années à venir, et cela va dans le sens de l'histoire : les intercommunalités détiennent désormais 47 % des piscines mises en service depuis 2005, contre 30 % pour les communes.

VERS DES ALTERNATIVES ? L'EXEMPLE DES PISCINES NORDIQUES

Les difficultés des Collectivités locales pour rénover les piscines font régulièrement l'actualité de la presse quotidienne régionale comme les derniers exemples en Occitanie avec les villes, Lègevin, Tournefeuille, Saint-Sulpice et d'autres encore.

Et souvent, les élus locaux se retrouvent eseués sans véritable solution à proposer face à l'ampleur de la charge financière.

Il faut donc explorer des alternatives moins coûteuses, socialement acceptables et plus sobres.

Alors que la construction d'une piscine nouvelle couverte oscille entre 8 à 20 M€ en moyenne, la tendance aujourd'hui est plutôt à la rénovation de l'existant.

Nous avons suggéré avec Stéphane Chatenet aux autorités publiques une piste à explorer : rénover les piscines d'été existantes utilisées une seule saison ; souvent, une petite saison de 2 mois dans l'année (juillet août), pour étendre leurs créneaux d'utilisation de deux à trois saisons à 5 ou 6 mois (mai —septembre), ou toute l'année comme cela se pratique déjà dans certains territoires.

Une solution de chauffage économe selon l'installation estimée entre 100 000 et 300 000 € pourrait être adaptée sans omettre d'autres travaux complémentaires qui seraient nécessaires pour sa mise en service et l'optimisation de son fonctionnement.

Elle ne répondrait certes pas à l'ensemble des carences sur le territoire national, mais elle aurait le mérite d'être alignée avec l'enjeu de la sobriété énergétique et foncière prônée par le Premier ministre, bien moins onéreuse que la construction d'une nouvelle piscine, et bien plus rapide à mettre en place.

Cyril Cloup

Fondateur de Convergence Sport

Consultant en stratégies et politiques sportives locales

Membre du groupe national de travail sur les piscines publiques ADEME-CEREMA-ACTEE

Source

** Data ES - ministère des Sports*

*** Baromètre national des pratiques sportives — INJEP*

**** Étude relative à l'analyse de la fréquentation des équipements sportifs — ministère des Sports 03/12/2025.*